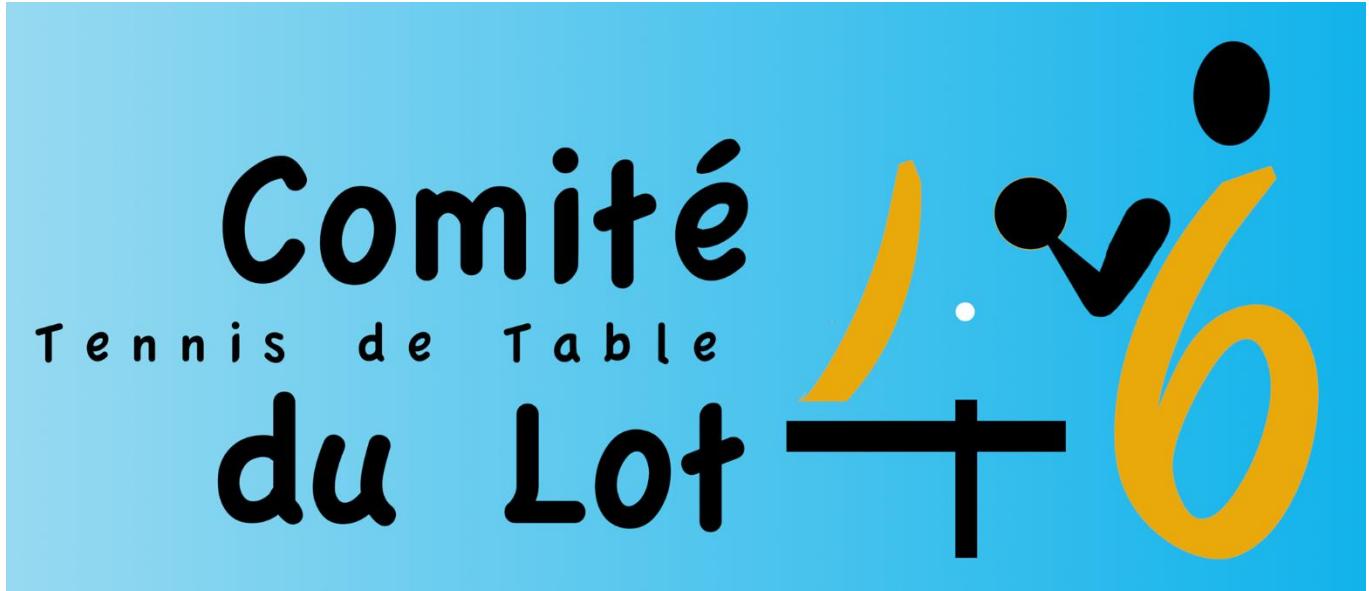


RÈGLEMENTS

DEPARTEMENTAUX 2025/2026



ANNUAIRE RESPONSABLES CDTT46

Président CDTT46

Maxime GRENIER 06.48.80.51.48 cdtennisdetable46@gmail.com

Trésorier CDTT46

Antonin Jouhanneau 07.88.92.75.82 pingsalviac@gmail.com

Secrétaire CDTT46

Thierry Chassain

Règlements Sportif

1. Règle générale

Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les Règlements Fédéraux, édition 2025/2026, s'appliquent à toutes les compétitions départementales.

Le CDTT46 pourra, avant le début de chaque compétition, faire évoluer certaines formules des règlements suivants et prendre toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaires.

2. Absence non excusée

Lorsqu'un joueur, qualifié pour une compétition individuelle officielle au niveau départemental, n'y participe pas sans avoir signalé son forfait dans les délais impartis, il se verra infliger une pénalité financière de **10 €**, à moins qu'il n'ait une raison valable dûment justifiée.

De même, en dehors du « championnat par équipes départemental », (coupe vétérans, etc..)lorsqu'une équipe inscrite ou qualifiée ne participe pas sans que son club ait signalé son forfait dans les délais impartis, le club se verra infliger une pénalité financière de **18 €**.

3. Conditions de jeu

Les conditions de jeu sont celles prévues par les Règlements Fédéraux. Cependant, les conditions de température n'étant pas précisées, il est décidé que l'organisateur en charge d'une compétition régionale doit faire en sorte que la température de la salle reste au moins égale à 10 degrés durant toute la compétition.

Pour les compétitions par équipes, une température légèrement inférieure pourra être tolérée. Toutefois, il est demandé au juge-arbitre et aux capitaines des équipes de ne pas faire jouer si, à l'heure prévue pour le début de la rencontre, la température est inférieure à 10 degrés.

Un rapport circonstancié sera alors adressé au comité qui pourra décider, soit de la perte de la rencontre par l'équipementier, soit du report de la rencontre dans un lieu et à une date qu'elle fixera.

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

MASCULIN

1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes départemental masculin comporte 4 divisions dénommées :

Départementale 1 (D1), Départementale 2 (D2), Départementale 3 (D3). Une Départementale 4 (D4)

2. Participation des féminines

Les féminines sont autorisées à participer au championnat par équipes masculin départemental.

Ces joueuses peuvent participer au titre d'une même journée que le championnat masculin, au championnat par équipes féminin régional sans être pénalisées.

3. Formule de compétition

a) Le championnat se déroule en deux phases pour les 4 divisions.

b) Dans les 4 divisions, pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes : une poule en D1, une poule en D2, deux poules en D3 et deux poules en D4.

c) En D1, la compétition se joue en équipes de quatre joueurs sur 14 parties en un groupe unique (*voir titre I, article 1.203.3.1 des règlements fédéraux page 35*)

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur deux tables.

L'ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ - double 1 - double 2 – AY – CW – DX - BZ

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

d) En D2, D3 et D4, la compétition se dispute par équipes de 3 joueurs sur 10 parties en un groupe unique (*voir titre I, article 1.203.2.1 des règlements fédéraux*)

Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C.

Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y, Z. La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AX - BY - CZ - BX - double - AZ - CY - BZ - CX - AY.

e) Dans les 4 divisions toutes les parties sont jouées.

f) Départage de 2 équipes classées à égalité dans une poule. Les équipes à égalité sont départagées suivant le résultat(ou les résultats) de la rencontre qui les a opposées.

4. Nombre d'équipes d'un même club par poule

• En divisions D1, D2 et D3, un club peut inscrire au maximum **deux équipes**.

• En division la plus basse (actuellement D4), le nombre d'équipes est **illimité**.

5. Equipe incomplète

a) Une équipe est incomplète si elle ne comprend pas quatre joueurs en D1, trois joueurs en D2, D3 et D4, qualifiés et présents à l'appel d'au moins une de leurs parties, selon l'ordre de la feuille de rencontre.

b) En D1, les équipes de trois joueurs qualifiés et présents à l'appel d'au moins d'une de leurs parties, selon l'ordre de la feuille de rencontre, sont autorisées.

c) En D2, D3 et D4, les équipes de deux joueurs qualifiés et présents à l'appel d'au moins d'une de leurs parties, selon l'ordre de la feuille de rencontre, sont autorisées.

e) Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

6. Décompte des points partie

Dans toutes les divisions messieurs, il est attribué 1 point pour chaque partie gagnée et 0 point pour chaque partie perdue.

Dans toutes les divisions, pour chaque refus de jeu, le juge-arbitre doit en noter les raisons.

7. Dates et heures des rencontres

a) Dans toutes les divisions, les équipes peuvent choisir l'heure auxquels elles souhaitent recevoir le vendredi de 19h00 à 21h00, samedi de 10h00 à 17h00 ou dimanche de 10h00 à 15h00.

b) Les rencontres pourront être reportées jusqu'à la journée de championnat suivante.

8. Retard

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir prévenu de son retard, si c'est l'équipe qui se déplace), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves mais son équipe doit attendre 30 minutes avant de demander le forfait (transmission au CD46 d'une feuille de rencontre avec la composition de son équipe et pour l'équipe adverse la mention équipe non-présentée avec l'indication de l'heure et du refus de jouer si l'équipe arrive par la suite). Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui se déplace et qui a avisé de son retard au moins une demi-heure avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Il n'y a pas de délai accordé à une équipe qui reçoit.

Si la rencontre a pu se jouer, le résultat sera entériné.

Un joueur absent à l'appel de son nom pour une partie perd la partie mais sera autorisé à jouer les parties suivantes

9. Matériel

Les rencontres doivent se disputer avec des balles plastiques agréées et sur des tables homologuées par la FFTT. Les clubs évoluant en nationale ou régionale devront disposer de tables homologuées.

Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles blanches ou jaunes d'une même marque et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre. Il appartient aux équipes de jouer avec une tenue compatible avec la couleur blanche ou jaune des balles.

10. Transmission des résultats

a) Les résultats doivent être communiqués au plus tard le dimanche à 21h00 par un responsable du club de l'équipe recevant en utilisant le site de la FFTT.

b) Dans le cas d'un forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le dimanche 21h.

11 Forfait

Lorsqu'une équipe demande le forfait de l'équipe adverse, le club doit enregistrer la rencontre dans **SPID** en saisissant la composition de son équipe. L'équipe déclarée absente sera indiquée comme « équipe non présentée ».

Le club demandeur précise également si l'équipe adverse l'avait prévenu de sa non-participation.

En cas d'absence de prévenance, le club demandeur doit indiquer dans SPID l'heure à laquelle il constate la non-présentation. Il peut aussi signaler des témoins extérieurs à son association pouvant attester de l'absence de l'équipe.

Dans le cas où une équipe cumule **deux forfaits**, elle est considérée comme **forfait général** pour le reste de la compétition. Les conséquences (classement, maintien, montée, descente, amendes éventuelles) sont appliquées conformément au règlement sportif fédéral.

12. Montées et descentes.

a) A l'issue de chaque phase, le 1er de D1, D2, D3 et D4 accèdent respectivement à la R4, D1 D2 et D3. En D3 et D4, le premier de chaque poule accède à la division supérieure.

b) Repêchage en départementale :

Lorsqu'une place, à l'issue d'une phase, devient vacante par suite d'une non accession, cette place est

attribuée en priorité à un 2ème d'une poule.

c) Le dernier de chaque division descend obligatoirement dans la division inférieure.

13. Brûlage

- a) Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, La moyenne des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur à la moyenne des points des trois ou quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : Équipe N> Équipe N+1>....Équipe N+x, selon les points classement officiels de chaque phase. Ce règlement s'applique aussi aux équipes d'une même poule dans une même division.
Exemple : Reignac 4 en D2 doit avoir sa moyenne de points inférieure à Reignac 3 en D1. Ou Salviac 2 en D1 doit avoir sa moyenne de points inférieure à Salviac 1 aussi en D1.
- b) Il n'y a pas non plus de limite de joueurs mutés dans une même équipe tant que les cumuls des points sont respectés.
- c) Pour ce qui est des joueurs étrangers (hors UE) la règle reste inchangée, un seul joueur est autorisé par équipe.
- d) Attention, la moyenne des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieur à la moyenne des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro (exemple : l'équipe 3 du club de Reignac de D1 avec une moyenne de 738 points respecte la règle puisque son équipe 2 de R4 à une moyenne de 940 points).
- e) Dans le cas d'une entente, cette règle s'appliquera sur les deux équipes 2 de chaque club et les suivantes.
- f) Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon à ce que la règle de cumul des points soit respectée. La composition d'équipe est obligatoire et devra être complète.
- g) Dans le cas d'une équipe incomplète, la moyenne des points sera tout de même conservée. Par exemple, Reignac 3 de D1 se déplace avec 3 joueurs au lieu de 4 et une moyenne de 729 points respecte la règle puisque son équipe de D2 complète de 3 joueurs a une moyenne de 621 points. A défaut, l'équipe de D1 sera sanctionnée. La moyenne se calculera sur le nombre de joueurs réel.
- h) Pour les D3 et D4, si la moyenne des points est inférieure à 600 points, le brûlage ne s'applique pas et les clubs peuvent manier leur équipe comme ils le souhaitent.

FINALES PAR CLASSEMENT

1. Condition de Participation

Les féminines doivent s'inscrire dans leur département qui pourra organiser une finale départementale. Toutes les féminines inscrites au niveau départemental seront qualifiées pour le niveau régional.

2. Qualification des messieurs

Chacun des tableaux sera constitué du premier de chaque département et complété à 24 selon un quota attribué à chaque département et calculé par rapport au nombre d'inscrits dans chaque tableau à l'échelon départemental.

3. Déroulement sportif des tableaux messieurs

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs selon le dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, en conformité avec l'article I.302. A l'issue de ces poules les joueurs (ou les joueuses) sont placés dans un tableau final.

Le tableau se déroule par élimination directe avec classement intégral de huit premiers.

4. Qualification des féminines

Les féminines sont acceptées dans les tableaux masculins.

TITRES VÉTÉRANS

1. Conditions de participation

Les titres vétérans sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours. Tous les joueurs ont la possibilité de s'inscrire. Si le nombre d'inscrits venait à être trop important, le CDTT46 ne sélectionnera que les mieux classés (points classements officiels au 1er janvier 2021), afin quela compétition se déroule dans de bonnes conditions.

2. Droits d'inscriptions

Aucun droit de participation n'est exigé au niveau départemental.

3. Titres disputés

Dix titres seront disputés en simple messieurs et dames V1, V2, V3, V4 et V5.

4. Déroulement des compétitions de simple

- a) Dans chacune des catégories de simple :
- b) Si le nombre de participants est inférieur ou égal à cinq la compétition se déroulera en une seule poule. Dans lecas où moins de trois dames sont présentent dans une catégorie, elle pourront participer avec les messieurs.
- c) Si le nombre de participants est supérieur ou égal à six un premier tour se déroulera par poules de trois ou quatrejoueurs. Les joueurs seront répartis dans les poules en fonction du dernier classement officiel diffusé en faisant en sorte que les joueurs d'un même club soient, dans la mesure du possible, dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau principal les troisièmes et quatrièmes pour un tableau de consolation.
- d) Le tableau principal sera constitué de la façon suivante : le premier de la poule 1 en n° 1, le premier de la poule2 en n° 2, les premiers des autres poules aux n° de 3 à n (n désignant le nombre de poules) par tirage au sort, les seconds de poule seront placés par tirage au sort aux n° de n+1 à 2n en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrerleur premier de poule que le plus tard possible.
- e) Le tableau de consolation sera constitué en mettant par tirage au sort aux places de 2n + 1 à 3n les 3^{ème} des poules puis en plaçant aux places restantes les quatrièmes des poules tout en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer le joueur de leur poule que le plus tard possible.
- f) Les deux tableaux se dérouleront par élimination directe avec partie de classement pour les perdants en ½ finale ou, si l'horaire le permet, un tableau avec classement intégral.

COUPE VÉTÉRANS

1. Déroulement de la compétition

Les rencontres se déroulent par élimination directe avec classement intégral. Chaque rencontre doit se jouer en principe sur une seule table avec cependant, la possibilité laissée au juge arbitre, après accord de l'organisateur et du délégué de la Ligue, de faire jouer certaines d'entre elles, si l'horaire l'exige, sur deux tables.

2. Nombre d'équipes qualifiées

Dans chacune des 3 catégories (A, B et C) chaque département ayant organisé l'échelon départemental aura 2 équipes qualifiées. Si un département n'organise pas l'échelon départemental, il pourra cependant qualifier directement une équipe pour l'échelon régional. Dans le cas où il y aurait moins de 12 qualifiés selon le procédé ci-dessus en catégorie A et de 8 dans les deux autres catégories, les tableaux seront complétés à 12 équipes en catégorie A et à 8 dans les catégories B et C en qualifiant une troisième, voire une quatrième équipe dans les comités ayant le plus de participants.

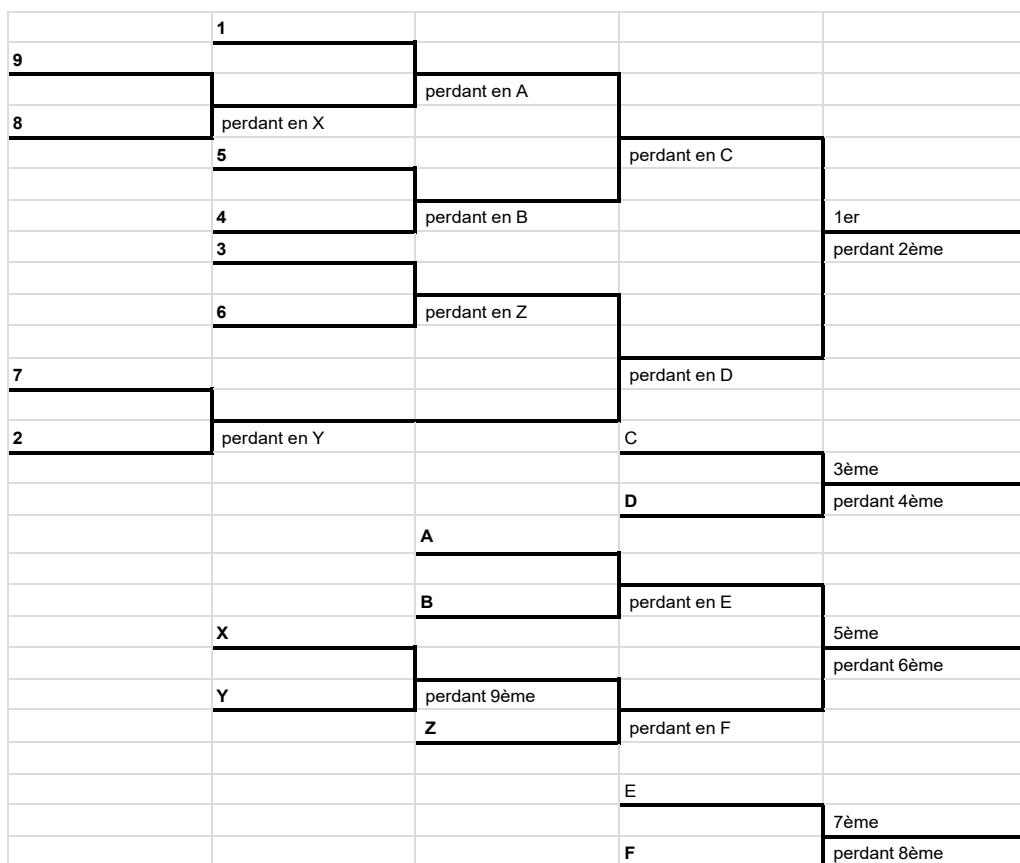
3. Placement des équipes

Le placement des équipes est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve. Les équipes seront placées dans les différents tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux meilleurs joueurs présents, d'après le classement officiel de la phase en cours, en faisant et sorte, et dans la mesure du possible, que des équipes d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour (pas de dérogation pour deux équipes d'un même département).

4. Déroulement des rencontres

Chaque équipe effectuera au minimum deux rencontres. Dans le cas où seulement trois ou quatre équipes qualifiées seraient présentes, les rencontres se disputeront par poule.

Dans le cas de cinq ou neuf équipes, un tableau spécial est prévu pour le juge-arbitre :



FINALES INDIVIDUELLES

1. Participation

- a) Tous les joueurs et toutes les joueuses disposant d'une licence traditionnelle peuvent participer. Les joueurs et joueuses doivent s'inscrire par mail auprès du comité départemental : cdtennisdetable46@gmail.com
- b) Pour pouvoir prétendre jouer au niveau départemental, les inscriptions doivent être reçues quatre jours avant le jour de la finale
- c) Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.
- d) Les féminines sont autorisées à participer à toutes les catégories départementales.

2. Forfait

- a) Tout joueur ou joueuse doit confirmer sa participation au plus tard le mardi soir précédent les finales. Les joueurs n'ayant pas confirmé leur participation seront retirés des listes pour le tour en question et descendront d'une division (sauf cas d'une première absence justifiée entrant dans le cadre du point 2.4).
- b) Un forfait non excusé sera sanctionné par une pénalité financière de **10 €**.
- c) Les absences **justifiées** suivantes entraînent le maintien du joueur ou de la joueuse dans sa division s'il agit d'un premier forfait excusé :

-Blessure

-Maladie

-Sortie scolaire

-Tout autre cas sera étudié sur la base des justificatifs fournis au comité.

3. Organisation sportive

- a) En catégorie Senior, les joueurs sont classés par poule de 3 joueurs. Les premiers sont qualifiés d'office au tour suivant. Les deuxièmes et troisièmes de poules effectueront un barrage. Suivi d'un classement intégral.
- 4. Dans toutes les autres catégories, le juge-arbitre effectuera la formule de compétitions comme il le souhaite selon le nombre de participants. Placement des joueurs
- a) Les joueurs sont placés en fonction de leur classement

5. Déroulement de la compétition

- a) Tous les tableaux sont à classement intégral.
- b) Pour les catégories jeunes, le juge-arbitre adaptera comme il le souhaite la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits.

Le Président
Grenier Maxime



Le secrétaire
Antonin Jouhanneau

